



Monsieur le Maire de Quimper  
Président de Quimper Bretagne Occidentale  
Hôtel de ville et d'agglomération de Quimper  
44 place Saint-Corentin  
CS26004  
29 107 QUIMPER CEDEX

Quimper, le 23 avril 2020

Objet : demande de mise en place d'aménagements cyclables temporaires en période de pandémie

Monsieur le Maire,

Lors de la sortie du confinement, des règles visant à éviter la propagation du virus devront être adoptées par nos concitoyens, en particulier le respect des distances entre individus.

La bicyclette est un moyen de déplacement individuel qui favorise la distanciation physique et aide à désengorger les transports en commun pendant la phase de déconfinement, tout en évitant les risques de congestion routière provoquée par un afflux trop brusque d'automobiles.

Les précautions prises par les opérateurs des transports publics, les préconisations en vigueur et le port obligatoire du masque à bord des transports en commun, ne rassureront cependant pas complètement les usagers.

Il est donc à craindre que dès le 11 mai 2020, date annoncée de l'amorce de sortie du confinement, mais aussi dans les semaines et les mois à venir, y compris en septembre prochain, la population et les élèves se détournent massivement et durablement des transports en commun au profit de l'automobile, générant des contraintes additionnelles aux conducteurs accompagnateurs (horaires non compatibles avec leur activité professionnelle), une saturation du réseau routier, des engorgements aux abords des établissements scolaires au détriment de la sécurité des élèves circulant à pied ou à vélo, une hausse des émissions de particules fines suspectées de renforcer la virulence du coronavirus.

Ce scénario n'est pas une fatalité, des alternatives existent.

Aujourd'hui, 50 à 80 % de l'espace public est dédié à la voiture, alors que les besoins de se déplacer à pied et à vélo seront extrêmement forts lors du déconfinement. Des villes, tout d'abord à l'étranger pour une centaine d'entre elles (Bogota, Oakland, Berlin, ...) puis en France (Angers, Montreuil, Paris, Montpellier, Rennes, Nantes, Grenoble, Toulouse, Lyon, ...) ont décidé de mettre en œuvre un urbanisme tactique, c'est-à-dire un urbanisme provisoire qui permettra aux cyclistes et piétons de se déplacer sur des axes directs plus facilement et avec plus de sécurité, tout en préservant la distanciation physique suffisante pour contrer une éventuelle contagion, et ceci dès le 11 mai.

La mobilité à vélo et son encouragement par les pouvoirs publics est une réponse rapide et à moindre coût pour la collectivité. Le Cerema a pris la mesure du problème et formule des recommandations applicables dès maintenant, pour l'organisation à court terme d'aménagements cyclables temporaires, qui en temps de crise sanitaire, peuvent créer les conditions pour un report modal vers le vélo.

Cette agence publique (Centre d'études et d'expertise traitant des sujets de mobilité), a publié une synthèse des bonnes pratiques en matière de création d'aménagements cyclables temporaires en temps de pandémie. L'étude s'appuie sur des retours d'expérience d'urbanisme tactique adoptés avec succès à l'étranger. Le Cerema cible dans un premier temps les 2x2 voies urbaines, et liste le matériel nécessaire pour baliser rapidement des pistes cyclables, avec par exemple des séparateurs modulaires de voie sur le modèle des expérimentations menées récemment à Quimper sur le rond-point de Kerustum ou le long de la route de Coray. Dans un second temps, des fermetures de rues ou des mises en sens unique de rues peuvent aussi être envisagées pour libérer l'espace aux piétons et aux cyclistes.

La majorité des Quimpérois disposent d'un vélo. Après des semaines de confinement et de sédentarité contrainte, nos concitoyens aspirent à marcher ou à pédaler librement, dans le respect des règles de distanciation. Le contexte de sortie progressive du confinement est donc propice à un essor de la marche et du vélo en ville et en zone péri-urbaine. Cette mobilisation en faveur des mobilités actives nécessite cependant un engagement fort des pouvoirs publics et une collaboration étroite entre les différents gestionnaires de voirie : mairie de Quimper, Conseil départemental du Finistère et Préfecture du Finistère. Ceux-ci ont un rôle déterminant à jouer dans :

- l'amélioration de la sécurité des cyclistes
- l'attention portée sur la continuité et le confort des aménagements cyclables
- la communication et le soutien aux acteurs socio-économiques du vélo

Kernavélo propose la mise en place d'aménagements cyclables temporaires le long d'un certain nombre de 2x2 voies de Quimper, en conformité avec les recommandations du Cerema. Vous trouverez la liste et la carte de ces aménagements en annexe, lesquels visent à mettre en pratique un « urbanisme tactique » rapide à déployer, réversible, souple et efficace, peu onéreux pour la collectivité. Les pistes cyclables temporaires pourront être séparées de la voie automobile par des plots ou séparateurs modulaires pour faciliter la correction de l'aménagement si besoin.

La baisse du trafic automobile et la fermeture temporaire des commerces le long de la route de Coray serait également l'occasion de relancer les travaux de la piste cyclable entre le rond-point Le Bon et le rond-point du Rouillen situé à l'entrée de la commune d'Ergué-Gabéric.

Ces aménagements temporaires devraient s'accompagner d'un abaissement de la limitation de vitesse maximale autorisée pour les automobiles, en particulier sur la rocade. Cette modification du régime de vitesse, intégrée dans les calculateurs GPS embarqués d'aide à la navigation, devraient réduire la pression du trafic de transit et les risques de congestion.

Les aménagements réalisés nécessiteront probablement des ajustements, mais ceux-ci doivent être pensés comme la préfiguration de l'organisation de l'espace et des mobilités de demain.

Je reste à votre disposition pour discuter avec vous et vos services de ce sujet et vous adresse, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Tankred SCHÖLL  
Président de Kernavélo